

PROCES - VERBAL
Séance du Conseil Municipal
du mardi 11 avril 2023

Conseillers Municipaux Titulaires Présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie-Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, Mme Maryse Hochart, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, Mme Virginie Masson, Mme Géraldine Lefèvre, Mme Claire Lecot-Robit, Mme Emilie Aberbour. Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers Municipaux titulaires excusés : M. Aires Ferreira avec pouvoir à M. Thierry Linéatte
M. Xavier Dubernard avec pouvoir à Mme Nadège Latapie-Copé
Mme Laure Lambert avec pouvoir à M. Benoit Gance
Mme Angéline Darras avec pouvoir à Mme Anne Lebrun-Merlin
M. Thomas Poulet avec pouvoir à M. Arnaud Noblécourt

Le quorum atteint, la séance débute à 18 h 00.

I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Mme Nadège Latapie-Copé est nommée secrétaire de séance.

II. Approbation du procès - verbal du 27 mars 2023

Le procès – verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire procède ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

III. Vote des taux d'imposition 2023

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose donc de maintenir les taux comme suit :

➤ Taxe d'habitation	11,47 %
➤ Taxe foncière sur les propriétés bâties	29,50 %
➤ Taxe foncière sur les propriétés non bâties	11,91 %
➤ Contribution foncière des Entreprises	10,89 %

Adopté à l'unanimité

IV. Budget Commune 2023 (passage en M57)

I. Fonctionnement : vue d'ensemble

a) Dépenses : 1 964 780,89 €

Chapitre 011 – Charges à caractère général	: 299 070 €
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés	: 687 700 €
Chapitre 014 – Atténuations de produits	: 77 160 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	: 672 869,06 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	: 197 010,27 €
Chapitre 66 – Charges financières	: 14 712,56 €
Chapitre 67 – Charges spécifiques	: 1 000 €
Chapitre 68 – Dotations aux provisions et dépréciations	: 15 259 €

b) Recettes : 1 964 780,89 €

Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté : 680 084,89 €
Chapitre 013 – Atténuations de charges 32 000,00 €
Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses : 18 000,00 €
Chapitre 73 – Impôts et taxes : 175 023,00 €
Chapitre 731 – Fiscalité locale : 370 446,00
Chapitre 74 – Dotations et participations : 641 207,00
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 48 000,00 €
Chapitre 76 – Produits financiers : 20,00 €

2. **Investissement** : *vue d'ensemble*

a) *Dépenses* : 1 689 111,30

Chapitre 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 39 570,72 €
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales 104 250,23 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles : 135 000 €
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées : 120 000 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : 1 223 560,00
Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 5 000 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 61 730,35 €

b) *Recettes* : 1 689 111,30 €

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 672 869,06 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 15 259,00 €
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 104 250,23 €
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 111 570,72 €
Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 483 000 €
Chapitre 16 – Emprunt et dettes assimilées : 300 000 €
Chapitre 165 – Dépôts et cautionnements reçus : 2 162,29 €

3. **Fonctionnement** : **comparatif BP 2022 / BP 2023**

a) *Dépenses (BP 2022 : 1 851 895,22 € - BP 2023 : 1 964 780,89 €)*

- Augmentation du chapitre 11 – charges à caractère général :
 - ↳ Prévision d'augmentation en eau en fonction de la taxe d'assainissement qui va augmenter,
 - ↳ Énergie – électricité : légère baisse en 2022, en 2023 nous sommes encore soumis aux tarifs réglementés de la FDE (groupement de commandes), les 3 premières factures d'électricité laissent apparaître une économie de 40 à 50 % sur chaque poste d'éclairage public,
 - ↳ augmentation en entretien et réparation car on y imputera désormais l'embellissement des transformateurs,
 - ↳ réajustement de la maintenance insuffisante l'an dernier,
 - ↳ réajustement de l'entretien et réparation voiries (dératisations, balayage voiries et peintures sur route),
 - ↳ hausse mesurée en assurance, l'augmentation étant due à l'acquisition des friches agricole et commerciale,
 - ↳ augmentation fêtes et cérémonies : le repas des aînés annulé l'an dernier, aura bien lieu cette année,
 - ↳ réajustement des sorties ALSH, celles-ci étant plus nombreuses, fin de COVID oblige,
- Chapitre 012 – charges de personnel et frais assimilés :
 - ↳ 630 500 € prévus en 2022, 687 700 € en 2023 : personnel extérieur (PETR/FISAC) et 1 contrat d'apprentissage (espace vert) en plus, augmentation également pour le personnel titulaire, non titulaire et charges et cotisations y afférents.
- Chapitre 65 – autres charges de gestion courante :
 - ↳ en légère augmentation : 1 adjoint en plus sur l'année complète, créances admises en non-valeur, créances éteintes et SDIS, subventions aux associations également en hausse.
- Chapitre 66 – charges financières :
 - ↳ les intérêts d'emprunts sont en baisse due à la fin de 2 remboursements (2021 et 2022).
- b) *Recettes (BP 2022 : 1 851 895,32 € - BP 2023 : 1 964 780,89 €)*
- Chapitre 13 – atténuations de charges : égal à l'an dernier.

- Chapitre 73 – impôts et taxes : un peu plus que l’an dernier (BP 2022 : 542 395, BP 2023 : 545 469) taxe foncière, CVAE, TASCOM, IFER.
- Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : la DGF toujours en baisse par contre augmentation de la dotation de solidarité rurale (BP 2022 : 93 500 €, BP 2023 : 107 633€).
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante (BP 2022 : 43 420, BP 2023 : 48 000 €) : plus de loyers communaux, fermages.

4. Investissement : comparatif BP 2022/ BP 2023

a) Dépenses (BP 2022 : 1 492 503,13 €, BP 2023 : 1 689 111,30 €)

- Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées : en baisse car l’année dernière remboursement emprunt Sana Terra.
 - Chapitre 20 – immobilisations incorporelles : une somme importante est encore prévue pour les études concernant les divers projets de la commune.
 - Chapitre 21 – immobilisations corporelles : somme importante également prévue pour les travaux en cours en à venir (friche commerciale, rénovation église, citystade, aires de jeux, assainissement, travaux de voirie, matériel espaces verts, matériel informatique, mobilier de mairie...).
- b) Recettes (BP 2022 : 1 492 503,13 €, BP 2023 / 1 689 111,30 €)*
- Chapitre 13 – subventions d’investissement : la commune attend les subventions afférentes aux différents projets en cours et à venir. Certaines seront réorientées vers de nouveaux dispositifs qui seraient plus intéressants pour les communes.

Adopté à l’unanimité

V. Budget Lotissement du Tour de Ville 2023

Ce budget ne comporte quasiment plus que des « écritures d’ordre », c’est-à-dire des inscriptions budgétaires dans les différentes sections (dépenses et recettes de fonctionnement / dépenses et recettes d’investissement). Ces écritures correspondent à des sorties de patrimoine communal lors de ventes de terrains, à des entrées dans le patrimoine communal des travaux effectués pour ce lotissement, à des amortissements sur des travaux ou acquisitions diverses. Ces écritures nécessitent l’inscription soit d’une dépense destinée à être transférée en recette, ou l’inverse. Elles s’équilibrent entre les sections.

Les dépenses et recettes de fonctionnement s’équilibrent à hauteur de 379 909,48 €.

Les dépenses et recettes d’investissement s’équilibrent à hauteur de 302 181,14 €.

Adopté à l’unanimité

VI. Lancement appel d’offres pour les travaux de l’église

Monsieur le Maire rappelle le projet de restauration de l’église Saint – Didier de Chaulnes pour lequel la commune a obtenu des aides financières. Le conseil municipal a attribué la mission de maîtrise d’œuvre à Brassart – architectes. Monsieur le Maire demande donc à l’assemblée l’autorisation de lancer l’appel d’offres pour cette rénovation de l’église, concernant la première phase : rénovation extérieure.

Adopté à l’unanimité

M. Arnaud Noblécourt remercie les bénévoles et le personnel communal pour leur aide à la tenue du « Chaulnes Metal Fest ».

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

La secrétaire de séance



Mme Nadège Latapie - Copé

Le Maire



M. Thierry Linéatte